

N° de la carte
d'adhésion

Foyer Rural de Bonnelles
association culturelle et sportive, loi de 1901

Maison des Associations Pierre Champion
20 rue de la Libération, 78830 BONNELLES

01.30.59.55.57 - foyer.rural.bonnelles@gmail.com

SIRET : 32235856500016 - NAF (APE) : 9499Z

Les activités du FRB au 01-09-2020 :

Anglais - Atelier musical (3/6 ans) - Ateliers mini-Rock (6/10 ans) - Atelier Rock ados - Bridge - Croq'notes - Bonnelles Cidre - Les Marcheurs - Atelier créations artistiques enfants - Atelier Création BD - Dessin-Peinture - Figurines laïdo - Jeux de rôles - Musculation - Potager Bio - Poterie Modelage - Sabre Laser SCRAP Booking - Théâtre de la Gloriette (troupe) - Improvisation Théâtrale

L'adhésion annuelle au FRB, de septembre à fin aout, est individuelle, pour les adultes et les enfants. Elle comprend :

- L'adhésion à l'association fixée à 10 € pour l'ensemble des activités (assurance comprise).
- Les cotisations pour les activités choisies et éventuellement les prestations accessoires (vêture ou matériel).
- Les licences sportives

La totalité des cotisations est exigée à l'inscription. Leur mise en recouvrement par le FRB peut être effectuée en 4 fois : octobre - décembre - février - avril.

La fermeture d'une activité en cours d'année, ou une demande motivée de l'adhérent, peut donner lieu à un remboursement partiel des cotisations évalué par le trésorier du FRB.

Demande d'une attestation pour votre Comité d'Entreprise :

OUI - NON

Droit à l'image : Acceptez vous la diffusion de photos, prises au cours des activités, sur lesquelles vous ou votre enfant pourriez apparaître individuellement ou en groupe ?

OUI - NON

Date :

Pour le FRB
Signature du
Responsable

Signature de l'adhérent

NOM Prénom de l'adhérent	
Date naissance	
adresse	
N° de téléphone Mail:	

Activités choisies	montants
Prestations accessoires :	
Adhésion au FRB	10 €

doit

A

NOM Prénom du payeur	
Autres bénéficiaires éventuels	montants

doit

B

Moyens de règlement	montants
Espèces	
Oct chèque n° : Banque:	
Déc chèque n° : Banque:	
Fév chèque n° : Banque:	
Avr chèque n° : Banque:	

MONTANT TOTAL

A + B

Rentrée 2020 - Covid 19

L'adhérent, Nom : Prénom âge :

- **Atteste avoir été informé que le Foyer Rural de Bonnelles s'est engagé à respecter les mesures sanitaires édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid19 tout au long de la crise sanitaire**
- **Reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'association ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid19**
- **S'engage à respecter les mesures sanitaires de protection préconisées par le gouvernement et celles mises en place par l'association et précisées plus bas**
- **Reconnait que les dirigeants de l'association déconseillent fortement aux personnes présentant des risques de développer une forme grave du Covid19 de participer aux activités, et, s'il en fait partie, les décharge, par la présente, de toute responsabilité en cas d'exposition et/ou de contamination au virus.**

Fait à Bonnelles, le

Signature de l'adhérent :

Mesures de protection mises en place par le Foyer Rural de Bonnelles à la rentrée 2020 :

- Désinfection des locaux avant et/ou après chaque activité
- Respect des gestes barrière exigé même dans les couloirs et les escaliers
- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans, respect des distanciations, marquage au sol, un seul sens de circulation
- Lavage des mains obligatoire à l'arrivée
- Le matériel ne sera pas partagé (suivre les directives du responsable d'activité)
- Les accompagnants portent aussi un masque, arrivent à l'heure, ne montent pas les escaliers et attendent en respectant la distanciation
- Ne pas se présenter aux activités si on présente un de ces symptômes : fièvre, toux, nez qui coule, fatigue, courbature, perte du goût ou de l'odorat, maux de tête, maux de gorge.
- Signaler au plus tôt au responsable d'activité toute infection, qu'elle soit personnelle ou dans son entourage. Recommandation : Télécharger l'application « stop covid »
- Respecter les mesures particulières à chaque activité exigées par le responsable d'activité.